

JEAN-BAPTISTE AMADIEU, AURÉLIA CERVONI,  
ANDREA SCHELLINO

## Introduction

Baudelaire en accusation

Depuis le procès des *Fleurs du Mal*, qui s'est tenu le 20 août 1857 devant la 6<sup>e</sup> Chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, Baudelaire n'a plus quitté le banc des accusés. Dans son réquisitoire, le procureur général, Ernest Pinard, demandait au tribunal de réagir, par un jugement, contre une « fièvre malsaine qui porte à tout peindre, à tout décrire, à tout dire »<sup>1</sup>. En le condamnant pour délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, les juges reprochaient au poète « l'effet funeste des tableaux qu'il présent[ait] au lecteur », de même qu'un « réalisme grossier et offensant pour la pudeur »<sup>2</sup>. L'outrage à la religion écarté, le tribunal ordonnait la suppression de six poèmes : « Les Bijoux », « Le Léthé », « À celle qui est trop gaie », « Lesbos », « Femmes damnées » [« À la pâle clarté. . . »] et « Les Métamorphoses du vampire ». Accusée et condamnée, la poésie de Baudelaire avait-elle été vraiment jugée ? Astolphe de Custine ne le pensait pas, comme en témoigne une lettre qu'il a adressée à Barbey d'Aurevilly le 25 août 1857 : « Je partage également votre opinion sur le poète condamné, mais non jugé par notre police morale, et votre dernier mot est un avertissement superbe<sup>3</sup>. »

À l'extérieur du tribunal, Baudelaire a cumulé les chefs d'accusation, jusqu'à devenir une cible caractérisée de l'intolérance critique, voire son bouc émissaire : Jean Habans, un chroniqueur du *Figaro*, l'accuse en 1857 de « fouill[er] à deux mains » dans des « abîmes d'immundices »<sup>4</sup>, tandis que Jules Vallès lui reproche en 1867 de « scudériser l'ordure »<sup>5</sup>. L'époque est à la liquidation du romantisme : le *Don Juan* de Byron, la chanson de *Lénore*, voire les *Odes et Ballades* de Victor Hugo, qui faisaient les délices de Théophile Gautier, de Pétrus Borel et de leurs

camarades du Petit Cénacle vers 1831, ressortissent vingt-cinq ou trente ans plus tard à un folklore désuet. Sombre et voluptueuse, pétrie par le tourment métaphysique et l'ironie macabre, la poésie de Baudelaire semble à contre-courant. Aux yeux de ses lecteurs les plus sévères, elle tient même de la mystification. C'est dans cette perspective que Ferdinand Brunetière, en 1887, désigne Baudelaire comme un « Satan d'hôtel garni » et un « Belzébuth de table d'hôte<sup>6</sup> », ou que Gustave Lanson, en 1895, épingle le « caïnisme » et le « satanisme » de l'auteur des *Fleurs du Mal*<sup>7</sup>. Les excentricités vestimentaires du poète et ses répliques cinglantes, relayées par la petite presse, ont sans doute joué un rôle important dans l'édification de sa légende noire.

Tour à tour réaliste, sataniste, décadent et classique, au gré des fixations névrotiques de ses détracteurs, Baudelaire, irréductible propagateur d'ambivalences, polarise les dénigrement. Mais il ne s'est pas contenté de balayer d'un revers de main les accusations des défenseurs des bienséances littéraires. Il a cultivé – par dandysme ? – une volonté de s'illustrer dans la « fangeuse grandeur » et dans la « sublime ignominie », qui sont les corollaires de son état continu de mis en accusation<sup>8</sup>. Admirateur du Satan de Milton, hanté par le péché originel, il a choisi l'éternelle proscription, comme si elle était la seule atmosphère propice à l'épanouissement de sa poésie : « *Je nage dans le déshonneur comme un poisson dans l'eau* », écrivait-il à M<sup>me</sup> Paul Meurice, le 3 janvier 1865, alors que le raz-de-marée du dégoût le submerge, en Belgique<sup>9</sup>. Par l'intermédiaire de Fanciouille, le bouffon d'« Une mort héroïque », il a pu mesurer, comme le prince de ce poème en prose, les « talents scéniques d'un homme condamné à mort<sup>10</sup> » : l'abîme au bord duquel danse le bouffon n'est pas une mort accidentelle, mais une accusation conduisant à la mort.

Dans une série de « rêves » qu'il voudrait insérer dans *Le Spleen de Paris* et où il évoque la « mort », le « vide infini », l'errance dans des « [a]ppartements inconnus », Baudelaire envisage une « condamnation à mort pour une faute oubliée » : « Sentiment d'effroi. Je ne discute pas l'accusation. Grande faute non expliquée dans le rêve<sup>11</sup>. » La mise en accusation est alors conduite à ses extrêmes conséquences : vidée de tout sens, elle se convertit, à travers la représentation onirique, en pur état existentiel.

---

On pourrait difficilement comprendre la persévérance des accusations portées à l'encontre de Baudelaire sans évoquer le phénomène de l'antibaudelairisme. Tenace et militant, il se nourrit des pulsions antipoétiques et du moralisme de notre époque. Un siècle et demi après la mort du poète, l'antibaudelairisme est plus vif que jamais. Selon un psychanalyste, Christophe André, Baudelaire

« a un style extrêmement pompeux », « daté », « pompier »<sup>12</sup>. Sur les ondes de France Culture, un chroniqueur déclare avec insouciance que « L'Albatros » est « le pire poème des *Fleurs du Mal* »<sup>13</sup>. Jean Teulé a bâti le succès commercial de son livre sur Baudelaire en brossant le portrait d'un poète exécration :

Baudelaire était un punk défoncé du matin au soir ! À son réveil, il prenait de la confiture verte, de l'extrait gras de haschisch mêlé à du miel et des aromates.

Enfant, il allait jusqu'à renifler le linge sale de sa mère, ce fut finalement sa première drogue. . . Du jour au lendemain, toutes les femmes sont pour lui des salopes. . .<sup>14</sup>

L'antibaudoirisme est bien ancré dans les accusations dont Baudelaire a fait l'objet de son vivant. Ses origines ne datent pas moins de la naissance du baudoirisme, qu'il combat, complète et relance. Et ce n'est donc pas par hasard si la censure, qu'on pourrait croire l'apanage des détracteurs de Baudelaire, appartient également à ses défenseurs, à ses biographes et à ses éditeurs.

Force est de constater avec André Guyaux que l'antibaudoirisme est « un phénomène tentaculaire, qui n'affecte pas exclusivement les individus et les milieux obtus<sup>15</sup> ». Du moins cela a paru vrai, à une époque. Il fallait néanmoins un certain talent pour attribuer à Baudelaire tous les maux de ce monde, lui qui avait invoqué l'autorité d'Agrippa d'Aubigné, dans la page de titre de la première édition des *Fleurs du Mal* :

On dit qu'il faut couler les exécrationnelles choses  
 Dans le puits de l'oubli et au sépulchre encloses,  
 Et que par les écrits le mal ressuscité  
 Infectera les mœurs de la postérité ;  
 Mais le vice n'a point pour mère la science,  
 Et la vertu n'est pas fille de l'ignorance<sup>16</sup>.

Quelques jours après la parution du recueil, Gustave Bourdin, dans les colonnes du *Figaro*, doutait de « l'état mental » de Baudelaire<sup>17</sup>.

Il existe autant de formes de réprobations et de censures à l'égard Baudelaire que de modes, en lui, de penser et de contredire : un antibaudoirisme progressiste, un antibaudoirisme catholique, un antibaudoirisme éthique, esthétique, poétique. . . Ainsi sa dépolitisation, ne serait-ce que d'ordre physique<sup>18</sup>, l'a privé des suffrages des avant-gardes du xx<sup>e</sup> siècle : Apollinaire déplore que Baudelaire regarde « la vie avec une passion dégoûtée qui visait à transformer arbres, fleurs, femmes, l'univers tout entier et l'art même en quelque chose de pernicieux ». Et l'auteur d'*Alcools* de se réjouir : « Son influence cesse à présent, ce n'est pas un mal<sup>19</sup>. » Dans la même veine, la lecture des *Fleurs du Mal* suscite chez Aragon un

sentiment de méfiance : certains vers auraient « crétinisé des générations »<sup>20</sup>. Et Sartre parvient même à accuser Baudelaire d'avoir choisi d'être Baudelaire<sup>21</sup>.

On pourrait céder à la tentation d'écarter ces traditions et ces résurgences antibaudelairiennes, de répondre aux accusations, et d'observer, avec Hippolyte Castille : « Ce Baudelaire est une pierre de touche : il déplaît invariablement à tous les imbéciles »<sup>22</sup>. » La chambre criminelle de la Cour de cassation de Paris, le 31 mai 1949, a cru nécessaire d'instituer un procès de réparation, comme si un tribunal avait le pouvoir de réhabiliter le poète condamné. Mais cette tentation – antibaudelairienne – nous priverait d'une voie d'accès à son œuvre, celle qui passe par sa première réception et par les métamorphoses, ou les travers, de sa fortune successive. L'actualité de l'antibaudelairisme reflète bien l'inactualité de l'œuvre baudelairienne, qui fonde son avance sur l'écart régressif. « Une influence inactuelle », écrivait Nietzsche, agit « contre le temps, donc sur le temps, et, espérons-le, au bénéfice d'un temps à venir »<sup>23</sup>.

---

Les articles que nous réunissons dans ce dossier de la *Romantic Review* sont issus d'une journée d'étude, « Baudelaire en accusation », qui s'est déroulée à la Sorbonne le 8 juillet 2021, avec le soutien de l'Institut des textes et manuscrits modernes de Paris et du programme Translitteræ.

Karin Westerwelle braque les projecteurs sur l'un des poèmes condamnés de la première édition des *Fleurs du Mal*, « Les Bijoux », dont le « double mouvement transgressif [. . .] nous confronte avec une construction d'images érotiques et une destruction (ou décomposition) des images érotico-sexuelles qui assujettissent la femme nue à une mécanique du plaisir en la dégradant au statut d'objet ». Sa lecture, au plus près du texte, en rattache l'évocation sensuelle et érotique à l'horizon esthétique de l'imaginaire baudelairien, et souligne la dimension autoréflexive, ironique et paradoxale du poème.

Catherine Delons montre comment les premiers éditeurs du poète, Banville et Asselineau, puis Eugène Crépet, redoutant la censure institutionnelle, ont opéré des choix éditoriaux contestables, non conformes aux instructions laissées par Baudelaire pour l'édition de ses *Œuvres* : certains fragments de *Fusées* et *Mon cœur mis à nu*, ainsi que des notes sur la Belgique, ont en particulier été écartés en raison de leur « crudité » et de leur « violence ». Ces mutilations et ces rapiécages ont contribué à façonner une image normalisée du poète, entérinée par les manuels d'histoire littéraire, mais qui a durablement occulté la complexité subversive de la pensée et de la personnalité du poète.

À travers une lecture benjaminienne des *Fleurs du Mal*, dans le sillage des *cultural studies* et de l'écopoétique, Patrick Suter se propose de renverser la

censure dont *Les Fleurs du Mal* ont fait l'objet en 1857. Mis en accusation par la société bourgeoise et industrielle de son temps, Baudelaire est sensible au bouleversement de l'espace parisien et à la violence de la nouvelle colonisation opérée par la politique bonapartiste : « La bourgeoisie reproche à Baudelaire ses immondices morales ; Baudelaire lui répond en lui mettant sous les yeux les immondices qu'elle produit en souillant l'air [. . .], en retirant les oiseaux de leur biotope à des fins commerciales (pour l'exploitation d'une ménagerie), et en accaparant l'espace à son profit. » Patrick Suter repère en outre dans le *Cahier d'un retour au pays natal* (1939) d'Aimé Césaire des références au « Cygne » et à « L'Albatros », deux oiseaux exilés, l'un figurant la négresse piétinant dans la boue, l'autre devenu « comique et laid », deux images que Césaire emprunte à Baudelaire pour exprimer la condition aliénée.

Retraçant l'histoire mouvementée de la réhabilitation judiciaire de Baudelaire à la lumière du précieux fonds d'archives de la Société des Gens de lettres, Jean Claude Bologne revient sur les polémiques relatives à la loi du 12 septembre 1946, autorisant la révision des procès en immoralité littéraire. Il s'attache notamment à la position dissidente de Francis Ambrière, qui dénonçait la relativité de la « notion de bonnes mœurs » et l'ingérence de l'État dans la régulation de la production littéraire – question hautement sensible dans le contexte de l'après-guerre, au moment où l'on dresse un inventaire des agissements du régime de Vichy. À juste titre, Francis Ambrière considérait que la réhabilitation de Baudelaire en 1949 privait l'auteur des « Litanies de Satan » de « sa posture de paria ».

Jean-François Louette rouvre le dossier du *Baudelaire* de Sartre, pour montrer que l'apparent procès à charge qu'institue Sartre n'est en réalité qu'une manière de vérifier ses propres théories. Il analyse trois réactions aux hypothèses de Sartre sur Baudelaire, qui datent toutes de 1947 : celle de Georges Bataille, qui reproche à Sartre son hostilité à la poésie ; celle de Maurice Blanchot, qui oppose à l'échec de la vie de Baudelaire la réussite de son œuvre ; et celle de Georges Blin, qui récuse la velléité de traduire dans un langage anachronique l'expérience de Baudelaire, l'éloignant abusivement de sa « fonction esthétique ». Dans la seconde partie de sa contribution, Jean-François Louette suit à la trace la présence ambiguë de Baudelaire dans les derniers écrits de Sartre. Il examine en particulier le personnage de Philippe Grésigne, dans *Le Sursis*, dont Baudelaire est un « pilotis » : « Grâce à Philippe, Sartre se purge d'un destin négatif possible. *Du même coup, il se purge de la vie de Baudelaire*, puisqu'au premier abord, Philippe, c'est Baudelaire mis en roman. »

Rejetant les interprétations sommaires du scandale baudelairien, Alain Milon propose une réflexion serrée autour de la formule « Baudelaire en accusation », qui en élargit la portée jusqu'à présenter un poète « tout autant interpellé par son œuvre que lui-même interpellant la fonction de l'écrivain à travers

les mœurs littéraires de son époque ». Selon cette perspective audacieuse, ce serait l'œuvre qui reprocherait à son auteur de se satisfaire de son écriture, en remettant en discussion sa situation littéraire ; et cette dynamique serait, en fin de compte, le mouvement de création lui-même, qui, comme une image-miroir, réfléchit sur ce qu'elle réfléchit. Alain Milon réinvestit ainsi la notion d'*échec*, qui avait servi à Sartre pour condamner la posture existentielle de Baudelaire, et la notion de *mélancolie*, qui fait l'objet, à son tour, d'une accusation, dans la mesure où elle se définit « comme la norme de l'acte de création ».

Jacques Dupont, enfin, dissèque le dernier livre de Jean Teulé, *Crénom, Baudelaire !*, dont il met en évidence les bavures narratives et les enjeux pseudo-fictionnels. Les distorsions de la légende baudelairienne sur lesquelles se fonde le livre Jean Teulé aboutissent à une « démolition » en règle du poète, qui fait le « procès inutile d'un Baudelaire imaginaire et largement fantasmé ».

JEAN-BAPTISTE AMADIEU, RÉPUBLIQUE DES SAVOIRS, CNRS /  
COLLÈGE DE FRANCE

AURÉLIA CERVONI, CELF, SORBONNE UNIVERSITÉ / CNRS ET ITEM,  
ENS-ULM / CNRS

ANDREA SCHELLINO, ROMA III - ITEM, ENS-ULM / CNRS

#### NOTES

1. Ernest Pinard, [Réquisitoire, 20 août 1857], dans *Revue des grands procès contemporains*, août 1885 ; rééd. dans André Guyaux, *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855-1905)*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, « Mémoire de la critique », 2007, p. 222.
2. *Ibid.*, p. 247.
3. *Ibid.*, p. 249.
4. J[ean] Habans, « Sur *Les Fleurs du Mal* », dans *Figaro*, 12 juillet 1857 ; rééd. dans André Guyaux, *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855-1905)*, *op. cit.*, p. 163.
5. Jules Vallès, « Charles Baudelaire », dans *La Situation*, 5 septembre 1867 ; rééd. dans André Guyaux, *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855-1905)*, *op. cit.*, p. 435.
6. Ferdinand Brunetière, « Charles Baudelaire », *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> juin 1887, p. 695-706 ; rééd. dans André Guyaux, *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855-1905)*, *op. cit.*, p. 689.
7. Gustave Lanson, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 1895 ; rééd. dans André Guyaux, *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855-1905)*, *op. cit.*, p. 855.
8. « Tu mettrais l'univers entier dans ta ruelle », dans *Les Fleurs du Mal ; Œuvres complètes*, texte établi, présenté et annoté par Claude Pichois, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, 1975, p. 27.
9. Charles Baudelaire, *Correspondance*, texte établi, présenté et annoté par Claude Pichois avec la collaboration de Jean Ziegler, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1973, t. II, p. 437.

10. Charles Baudelaire, *Œuvres complètes*, éd. cit., t. I, p. 320.
11. *Ibid.*, p. 371.
12. Entretien accordé à France Télévisions, dans l'émission « La Grande Librairie », le 27 mai 2016.
13. Émission du 11 mai 2001.
14. Entretien avec Marc Fourny, dans *Le Point*, 24 octobre 2020.
15. André Guyaux, *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855–1905)*, *op. cit.*, p. 125.
16. Théodore Agrippa d'Aubigné, « Princes », dans *Les Tragiques* ; cité dans Charles Baudelaire, *Œuvres complètes*, éd. cit., t. I, p. 807.
17. Gustave Bourdin, « Ceci et cela », *Figaro*, 5 juillet 1857 ; rééd. dans André Guyaux, *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855–1905)*, *op. cit.*, p. 161.
18. « LE 2 DÉCEMBRE m'a physiquement dépolitiqué », écrit Baudelaire à Narcisse Ancelle, le 5 mars 1862 ; *Correspondance*, éd. cit., t. I, p. 188.
19. Guillaume Apollinaire, [*Les Fleurs du Mal*], dans *Les Diables amoureux* ; *Œuvres complètes en prose*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. III, 1977, p. 874–875.
20. Louis Aragon, *Traité du style*, Paris, Gallimard, « L'Imaginaire », 1928, p. 51.
21. Voir ci-dessous l'article de Jean-François Louette.
22. Cité dans *Baudelaire devant ses contemporains*, textes recueillis et publiés par W. T. Bandy et Claude Pichois, Monaco, Édition du Rocher, 1957, p. 7.
23. Préface à la seconde des *Considérations inactuelles*, « De l'utilité et des inconvénients de l'histoire pour la vie » ; textes et variantes établis par Giorgio Colli et Mazzino Montinari, traduits de l'allemand par Pierre Rusch, Paris, Gallimard, 1990, p. 94.

#### ŒUVRES CITÉES

- Apollinaire, Guillaume. [*Les Fleurs du Mal*]. *Les Diables amoureux* ; rééd. dans *Œuvres complètes en prose*, Paris : Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », t. III, 1977.
- Aragon, Louis. *Traité du style*. Paris : Gallimard, « L'Imaginaire », 1928.
- Baudelaire, Charles. *Correspondance*. Texte établi, présenté et annoté par Claude Pichois avec la collaboration de Jean Ziegler. Paris : Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1973, 2 vol.
- Baudelaire, Charles. *Les Fleurs du Mal*. Édition établie sous la direction de Claude Pichois. Paris : Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade ».
- Baudelaire devant ses contemporains*. Textes recueillis et publiés par W. T. Bandy et Claude Pichois. Monaco: Édition du Rocher, 1957.
- Bourdin, Gustave. « Ceci et cela ». *Figaro* (5 juillet 1857). Rééd. dans André Guyaux, *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855–1905)*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, « Mémoire de la critique », 2007.
- Brunetière, Ferdinand. « Charles Baudelaire ». *Revue des Deux Mondes* (1<sup>er</sup> juin 1887). Rééd. dans André Guyaux. *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855–1905)*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, « Mémoire de la critique », 2007.
- Guyaux, André. *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855–1905)*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, « Mémoire de la critique », 2007.

- Habans, J[ean]. « Sur *Les Fleurs du Mal* ». *Figaro* (12 juillet 1857). Rééd. dans André Guyaux. *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855–1905)*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, « Mémoire de la critique », 2007.
- Lanson, Gustave. *Histoire de la littérature française*. Paris : Hachette, 1895. Rééd. dans André Guyaux. *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855–1905)*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, « Mémoire de la critique », 2007.
- Nietzsche, Friedrich. « De l'utilité et des inconvénients de l'histoire pour la vie ». *Considérations inactuelles*. Textes et variantes établis par Giorgio Colli et Mazzino Montinari, traduits de l'allemand par Pierre Rusch. Paris : Gallimard, 1990.
- Pinard, Ernest. [Réquisitoire, 20 août 1857]. *Revue des grands procès contemporains* (août 1885). Rééd. dans André Guyaux. *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855–1905)*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, « Mémoire de la critique », 2007.
- Vallès, Jules. « Charles Baudelaire ». *La Situation* (5 septembre 1867). Rééd. dans André Guyaux. *Baudelaire. Un demi-siècle de lectures des Fleurs du Mal (1855–1905)*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, « Mémoire de la critique », 2007.